

Crise d'injection de drogue, de VIH/sida, d'hépatite C et de surdoses

**Un nouveau rapport exhorte à mettre à l'essai
des sites sécuritaires pour l'injection dès que possible**



CANADIAN	R É S E A U
HIV • AIDS	JURIDIQUE
L E G A L	CANADIEN
N E T W O R K	V I H • S I D A

OTTAWA – Le Canada est aux prises avec une crise de santé publique, en ce qui a trait au VIH/sida, à l'hépatite C et à l'injection de drogue. La réaction à cette crise est loin d'être coordonnée et efficace. Dans un nouveau rapport publié aujourd'hui, *Créer des lieux sécuritaires pour l'injection au Canada : questions juridiques et éthiques*, le Réseau juridique canadien VIH/sida conclut que le Canada a une obligation légale et morale d'autoriser et de financer des essais scientifiques de lieux sécuritaires pour l'injection, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble pour répondre avec plus d'efficacité aux méfaits associés à l'usage de drogue.

« Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur le nombre renversant de décès et de maladies évitables qui s'associent non seulement à l'usage de drogue par injection, mais qui découlent aussi de l'échec de nos gouvernements à mettre en œuvre une stratégie complète de prévention et de traitement », affirme Ralf Jürgens, directeur général du Réseau juridique canadien VIH/sida.

Le rapport du Réseau juridique sur la question des lieux sécuritaires pour l'injection décrit l'étendue et la gravité du problème lié à l'injection de drogue, au pays : plus de 34% des 4 190 nouveaux cas de VIH estimés au Canada se comptaient parmi les utilisateurs de drogue par injection, en 1999; plus de 60% des quelque 4 000 nouveaux cas annuels d'infection par le virus de l'hépatite C sont liés à l'injection de drogue. La vague de surdoses est tout aussi alarmante. On a compté plus de 2 000 décès par surdose, seulement en Colombie-Britannique depuis 1992; et les surdoses ont été la première cause de décès des 30-49 ans, dans cette province, pendant 5 années consécutives.

« Un lieu sécuritaire pour l'injection est un endroit où les utilisateurs de drogue peuvent se faire une injection avec du matériel stérile dans des conditions beaucoup moins stressantes, avec la possibilité de recevoir des soins d'un personnel qui a une formation médicale. Cela aide à prévenir la transmission d'infections par le sang, comme l'infection à VIH et l'hépatite C, en plus de permettre d'offrir des références à des services sociaux, à des soins de santé et à des traitements de la toxicomanie » explique Benedikt Fischer, professeur adjoint au département des Sciences de la santé publique et au Centre de criminologie de l'Université de Toronto. « De tels établissements fonctionnent déjà, avec succès, dans plusieurs pays d'Europe et en Australie. Les données disponibles montrent que l'inclusion de lieux sécuritaires pour l'injection dans une réaction plus large de politiques axées sur la santé publique, en ce qui a trait à l'injection de drogue, peut avoir d'importants effets positifs pour les utilisateurs et pour l'ensemble de la communauté », ajoute Fischer.

Le rapport souligne que le concept de lieu sécuritaire pour l'injection ne doit pas être confondu avec celui de « piquerie » clandestine où l'on achète, vend et consomme des drogues illégales dans des conditions souvent dangereuses et insalubres. Les intervenants de lieux sécuritaires pour l'injection ne fournissent pas de drogue aux clients et ne les aident pas à s'en administrer. Leurs services aideraient plutôt les clients à éviter des conséquences négatives de l'injection de drogue pour leur santé, dans un espace plus sécuritaire que d'autres lieux où des utilisateurs de drogue pourraient autrement aller se faire des injections, dans la communauté.

« Il est clair que les lieux sécuritaires pour l'injection ne sont pas à eux seuls la solution aux problèmes complexes liés à l'usage de drogue, reconnaît Jürgens. Mais il est inacceptable que des conséquences comme les surdoses, les infections à VIH et hépatite C, se produisent à de tels taux alors qu'elles peuvent être évitées. Devant une importante crise de santé publique, qui affecte les personnes qui s'injectent de la drogue mais aussi l'ensemble de la communauté, les autorités ne peuvent pas rester sans rien faire et se refuser à offrir cette méthode raisonnable de réduction des méfaits, au Québec et au Canada, alors qu'on en constate l'efficacité dans d'autres pays. Notre

analyse des questions juridiques et éthiques liées à la création de lieux sécuritaires pour l'injection démontre que, à tout le moins, le Canada doit ouvrir de tels établissements à titre d'essai et les évaluer. La logique, la compassion et la décence élémentaire nécessitent des actions en ce sens. »

Le rapport du Réseau juridique est le fruit d'une recherche de douze mois et il renferme six recommandations d'action gouvernementale immédiate. (1) Que le gouvernement fédéral rafraîchisse la Stratégie canadienne antidrogue afin d'appuyer expressément des essais scientifiques de lieux sécuritaires pour l'injection. (2) Que le gouvernement fédéral établisse un cadre de réglementation aux termes de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LDS), relativement aux lieux sécuritaires pour l'injection, afin d'éliminer le risque de responsabilité criminelle ou civile liée à l'opération de ces établissements. (3) Que le cadre de réglementation y permette l'accès à tout utilisateur de drogue par injection qui en a besoin, qu'il définisse les activités et les services autorisés dans ces lieux et établisse les exigences administratives minimales pour assurer leur fonctionnement sécuritaire et efficace. (4) Que, d'ici à l'entrée en vigueur d'un tel cadre de réglementation, la ministre fédérale de la Santé accorde des exemptions ministérielles de l'application des dispositions pertinentes de la LDS pour que ces programmes puissent s'amorcer à titre d'essai scientifique. (5) Que Santé Canada finance la réalisation d'un essai d'évaluation scientifique multi-sites de lieux sécuritaires pour l'injection. (6) Que les décideurs et responsables des paliers fédéral, provincial/territorial et municipal collaborent à faire en sorte que la mise à l'essai de lieux sécuritaires pour l'injection s'amorce dès que possible.

« Nous avons désespérément besoin de lieux sécuritaires pour l'injection. C'est un moyen qui permet de prévenir certaines des conséquences les plus graves de l'injection de drogue », affirme Ann Livingston, coordonnatrice de projet au Vancouver Area Network of Drug Users (VANDU). « Nous demandons de telles initiatives depuis plusieurs années. Maintenant que nous avons des preuves que cela fonctionne bien dans d'autres pays, et que le droit et les principes de l'éthique sont de notre côté, nous demandons à ceux qui peuvent faire quelque chose de faire ce qu'il faut. Nous ne pouvons plus attendre. »

– 30 –

Relations médias : **Jean Dussault, (514) 708-0128**

Le rapport *Créer des lieux sécuritaires pour l'injection au Canada : questions juridiques et éthiques*, et des documents d'accompagnement seront accessibles à www.aidslaw.ca, dès 10h30 le 11 avril 2002.

Outre le dévoilement du rapport en conférence de presse à Ottawa, le Réseau juridique tiendra une conférence de presse simultanée à Vancouver, en collaboration avec des organismes communautaires de cette ville, pour insister sur le besoin d'action.

À propos du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau est un organisme national engagé dans l'éducation, l'analyse juridique et éthique et le développement des politiques. Nos membres sont plus de 250 organismes et individus, au Canada. En 1999, le Réseau juridique a publié *L'injection de drogue et le VIH/sida : questions juridiques et éthiques*, un rapport assorti de 66 recommandations sur ce que devrait faire le Canada pour s'attaquer à la crise du VIH/sida parmi les utilisateurs de drogue par injection. En août 2001, Santé Canada y a fait connaître sa réplique (voir <<http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/loisdrogues.htm>>). Le rapport rendu public aujourd'hui par le Réseau juridique examine de plus près des moyens de réagir aux problèmes associés à l'injection de drogue, au VIH/sida et à l'hépatite C. Le dossier de l'injection de drogue en lien avec le VIH/sida est au cœur de notre travail depuis le début des années 1990 et nos efforts ont reçu une reconnaissance nationale et internationale. Notamment, l'ONUSIDA cite nos activités dans sa collection « Meilleures pratiques ». Pour information sur nos activités et accès à nos publications : <www.aidslaw.ca/francais/contenu.htm>.

Le Réseau juridique est partenaire du AIDS Law Project de l'Afrique du Sud.